



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU LE

20 FEV. 2023

DDT-SAUH-BDSP

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations**

Metz, le 16 FEV. 2023
N°500880 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP
EP3633

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de la Nièvre.

OBJET : permis de construire photovoltaïque au sol – Vandenesse (58).

RÉFÉRENCE : courriel du 14 février 2023.

Par correspondance visée en référence, vous me consultez à propos du permis de construire en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant un poste de livraison, quatre postes de transformation et un local technique, lieu-dit « Givry », à Vandenesse.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émetts aucune objection à cette demande.

En effet, aucun immeuble militaire ne se trouve dans le périmètre d'implantation et ce dernier n'impacte pas les servitudes d'utilité publique relevant du ministère des Armées.

Toutefois, je me permets de vous signaler, qu'il vous faut également recueillir l'avis de la Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord – division environnement aéronautique – BA 705 – RD 910 – 37076 TOURS cedex 02 mail : dsae-dircam-sdrcom-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr car il s'agit d'obstacles de moins de 50 mètres.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel (T) Dominique LAMBERT
commandant la division appui des formations

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- DDT 58.

COPIES :

- COMBdD Bourges 58 ;
- ESID Rennes ;
- SDRCAM – BA 705 – section environnement aéronautique ;
- USID Avord Bourges.